

L'UNESCO et l'association 13onze15 invitent médias, services d'intervention et victimes à parler de la couverture du terrorisme

vendredi 23 novembre 2018, par [Thémis](#)

L'UNESCO et 13onze15, l'association des victimes des attentats du 13 novembre 2015, ont organisé au siège de l'UNESCO à Paris une conférence intitulée « Les médias face au terrorisme ». Afin de mieux appréhender les dilemmes éthiques qui président au traitement journalistique du terrorisme, des journalistes, des chercheur(e)s et des représentant(e)s d'association de victimes sont venus faire part de leur vécu et apporter leur éclairage.

« Le terrorisme s'attaque à nos droits les plus fondamentaux. Il entend générer un climat anxiogène qui peut amener les citoyens à rejeter la responsabilité collective d'un attentat sur une communauté spécifique, et les décideurs à demander l'adoption de mesures coercitives. Pourtant, une démocratie privée de l'état de droit, privée de la liberté d'expression, n'est plus pleinement une démocratie. Protéger les libertés des citoyennes, des citoyens et celles des médias – liberté de penser, de s'informer, de s'exprimer aussi –, sauvegarder notre droit à une information libre et responsable comme on protège un 'patrimoine immatériel de droits humains', c'est à la fois mettre à mal les ambitions des terroristes et contrer leurs idées extrémistes et violentes », a déclaré M. Moez Chakchouk, Sous-Directeur Général de l'UNESCO pour la Communication et l'Information.

L'événement, auquel ont participé près de 400 personnes, journalistes, étudiants, victimes et chercheurs, visait à discuter des dernières tendances, questions et normes professionnelles en matière de reportage sur le terrorisme et l'extrémisme violent en ligne, dans les médias imprimés et électroniques. « Nous, journalistes, sommes attachés à notre esprit critique. La principale qualité qui distingue la rumeur de l'information, c'est de passer l'idée au crible de la vérification et de multiplier les sources », a insisté Mayssa Awad, grand reporter à France 24.

Les experts présents ont souligné que ces questionnements s'opéraient dans un contexte de mobilité circulaire de l'information. « Les groupes extrémistes violents réalisent, et c'est un phénomène nouveau, des vidéos à partir d'images d'information d'agences de presse, de journaux télévisés. Par la suite, les communicants de ces groupes utilisent toutes les images et les commentaires des journalistes de nos médias pour justifier leurs actions et faire de la propagande ».

Ces recommandations sur les effets de la couverture médiatique du terrorisme ne furent pas sans rappeler que les médias sont également des cibles du terrorisme. « Parler de liberté de la presse, c'est inévitablement parler de l'attentat du 8 janvier 2015 contre Charlie Hebdo. Oui, voilà bien une situation qui illustre les médias face au terrorisme. Non dans le sens où nous l'évoquons ici mais dans le sens premier, où le média est confronté au terrorisme parce qu'il en est la cible directe », a souligné Philippe Duperron, Président de l'association 13onze15.

Cette conférence s'inscrivait dans un travail global de réflexion initié par l'UNESCO sur la couverture médiatique du terrorisme. « Nous avons publié le manuel « Les médias face au terrorisme », disponible en français, en anglais, en arabe, et dans trois autres langues. Ce guide a déjà fait l'objet d'une vingtaine de conférences partout dans le monde. Il a été décliné en modules de formation qui seront testés en décembre au cours d'un atelier régional dans le Sahel. Vous le voyez, la demande, auprès de l'UNESCO, de formations en la matière, est croissante, pressante et j'ajouterai universelle. Elle nous vient de partenaires du monde entier : d'Afrique, d'Asie, du monde arabo-musulman, d'Europe et d'Amérique...

Nous allons faire en sorte que ces initiatives ne soient que le point de départ d'un programme, plus grand, plus complet. Et nous avons pour cela besoin de partenaires et de ressources, financières aussi, autour de ce dessein primordial. Car la liberté d'informer ne doit pas être mise en cause par le terrorisme. Car la liberté d'informer est un droit, aussi, qui doit être utilisé avec professionnalisme », a rappelé M. Moez Chakchouk, Sous-Directeur Général de l'UNESCO pour la Communication et l'Information.

Source : UNESCO

Auteur : La Rédaction

Date : 23/11/2018